



**Invitation à l'Assemblée générale ordinaire
de Bobst Group SA**
qui se tiendra

le jeudi 3 mai 2007, à 17 h 00 au Théâtre de Beaulieu, à Lausanne
(ouverture du bureau de contrôle et des portes à 16 h 00)

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration:

1. **Approbation du rapport de gestion, ainsi que des comptes de la Société et du Groupe pour l'exercice 2006**
Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, ainsi que les comptes de la Société et du Groupe pour l'exercice 2006.

2. **Décharge au Conseil d'administration**
Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil.

3. **Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2006**

Le bénéfice disponible est le suivant :	CHF
Report de l'exercice précédent	87'564'575.35
Dividendes non versés sur propres actions	2'216'355.40
Bénéfice de l'exercice	44'633'091.52

Le Conseil propose la répartition suivante :

Dividende CHF 1.90 (brut) par action	37'598'892.90
Solde reporté à nouveau	96'815'129.37

4. **Elections au Conseil d'administration**

Proposition du Conseil d'administration :

4.1 Réélection de M. Charles Gebhard pour une durée de trois ans

M. Gebhard est de nationalité suisse. De 1967 à 1974, il a été au département des finances Ciba-Geigy, Bâle (Novartis), puis de 1975 à 1990, Directeur général et membre du Comité de direction de Jacobs Suchard AG, Lausanne et Zurich (anciennement Jacobs AG et Interfood AG). De 1990 à 2001, M. Gebhard a été Directeur général (jusqu'à 1996) et Membre du Conseil d'administration de Klaus J. Jacobs Holding AG, Zurich et de Barry Callebaut AG, Zurich. Depuis 1997, M. Gebhard est consultant indépendant. Il est entré au Conseil d'administration de Bobst Group SA en 2003 et est Président du Conseil depuis 2004.

4.2 Réélection de M. Ulf Berg pour une durée de trois ans

M. Berg est de nationalité danoise. De 1999 à 2001, il a été CEO de Carlo Gavazzi Holding Ltd., Zug. Il est propriétaire de EG Energy Group AG, Zug. De 2003 à 2004, M. Berg a été CEO de SIG Beverages Int. AG, une division de SIG AG. Depuis 2004, il est Président et CEO de Sulzer SA. M. Berg est membre du Conseil d'administration de Bobst Group SA et membre de son comité d'audit depuis 2006.

4.3 Réélection de Mme Maia Wentland Forte pour une durée de trois ans

Mme Wentland Forte a les nationalités suisse et française. De 1975 à 1986, Mme Wentland Forte a été Ingénieur conseil au siège de la BNP, à Paris. Elle est fondatrice et gérante d'Evalog et a été Directrice technique de COROM SA, à Paris, de 1986 à 1990. Mme Wentland Forte a été Directrice du MBA HEC-Lausanne de 1997 à 2004, puis Vice-présidente de l'Université de Lausanne (finances, informatique, statistiques) de 1999 à 2006, et est Professeur HEC à Lausanne. Elle est aussi Vice-présidente du Campus Virtuel Suisse. Mme Wentland Forte est membre du Conseil d'administration de Bobst Group SA et membre de son comité d'audit depuis 2006.

5. **Election de l'Organe de révision pour la Société et le Groupe**

Le Conseil d'administration propose l'élection d'Ernst & Young SA comme Organe de révision de la Société et du Groupe, pour l'année 2007.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion 2006, contenant les comptes annuels de la Société et du Groupe et le rapport annuel, ainsi que les rapports de l'Organe de révision sont, sur commande, envoyés à chaque actionnaire inscrit au Registre des actions, à la dernière adresse communiquée à la Société. Ces mêmes documents peuvent être consultés, à partir du 12 avril 2007 au siège de la Société ou sur Internet (www.bobstgroup.com/investors). Chaque actionnaire peut en obtenir un exemplaire sur demande.

Carte d'admission

Les titulaires d'actions nominatives de Bobst Group SA inscrits au Registre des actions recevront une carte d'inscription en même temps que l'invitation à l'Assemblée générale. Les cartes d'admission et les bulletins de vote seront envoyés sur demande à partir du 18 avril 2007.

Représentants

Un actionnaire a la faculté de se faire représenter à l'Assemblée générale en remplissant complètement et en signant le pouvoir figurant sur la carte d'inscription. Un propriétaire d'actions ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par un autre actionnaire inscrit au Registre des actions (art. 18 des statuts). L'actionnaire peut également donner procuration à la fiduciaire OFISA, chemin des Charmettes 7, 1002 Lausanne, représentante indépendante (art. 689c CO); le pouvoir dûment signé avec les instructions de vote de l'actionnaire doit être envoyé à l'adresse de la fiduciaire.

Lors du contrôle d'entrée, les banques et les autres représentants dépositaires (art. 689d CO) doivent communiquer à la Société le nombre d'actions qu'ils représentent.

Droit de vote

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au Registre des actions le 1er mai 2007 peuvent participer à l'Assemblée générale. En cas d'aliénation d'actions avant l'Assemblée générale, le droit de participer et de voter s'éteint.

BOBST GROUP SA

Le Conseil d'administration

Prilly, le 30 mars 2007

NB: Toute correspondance et tout changement d'adresse sont à communiquer à:
Bobst Group SA, Registre des actions, case postale, 1001 Lausanne

